

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 10 mars 2009, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Pierre-Paul Messier.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

2009-03-090

APPEL D'OFFRES 2009-06: SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES MESURES DE DÉBITS DANS LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

À la suite de l'appel d'offres 2009-06 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des mesures de débits dans le réseau de collecte des eaux usées, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Enviroservices inc.	177 270,19 \$
---------------------	---------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Enviroservices inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Enviroservices inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie afin de mesurer et de valider les débits dans le réseau de collecte des eaux usées sous des niveaux variés de nappe phréatique et sous diverses conditions atmosphériques dans certains secteurs de la municipalité, pour un montant de 177 270,19 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-06 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 179 afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de certaines infrastructures de la municipalité.

ADOPTÉ

A-2009-03-005 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE STATIONS DE POMPAGE D'ÉGOUTS AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage d'égouts ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2009-03-091 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR UNE ÉTUDE DE CIRCULATION DANS LE CADRE DU PROJET DE PÔLE COMMERCIAL DU BOULEVARD MGR-LANGLAIS

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'études de circulation dans le cadre du projet de pôle commercial du boulevard Mgr-Langlois ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs CIMA+ ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs CIMA+ pour la réalisation d'études de circulation dans le cadre du projet de pôle commercial du boulevard Mgr-Langlois, consistant en des travaux d'ingénierie préliminaire relatifs à des plans de géométrie routière et d'infrastructures, pour un montant inférieur à 25 000 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service de mars 2009.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2009-03-092 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 10 mars 2009.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier